

 **Lundi 14 avril 2025 à 18h00**

 en vidéoconférence

Présents : Claude Germay (LGE), Paul Groos (LUX) Jean-Marc Tagliafero (HAI), Gérard Trausch (NAM) et Yves Van Wallendael (BBW)

Membre.s invité.s : Jean-Pierre Delchef (CDA)

Non-présents : néant

La séance se tient sous la présidence de Claude Germay

Les membres présents débattent des points suivants :

- ★ Approbation du PV de la réunion du 12/03/2025 : approuvé
- ★ Application immédiate de certaines décisions de la dernière AG (29 mars 2025)
 - PA 75 quater :
 - PC 54 : amendement de Liège accepté par l'assemblée générale
 - PM 12 : dispositions diverses à l'exception des dispositions instrumentant le passage de la durée de paiement des indemnités de formation de 3 ans à 1 an et l'augmentation du montant de l'indemnité de base de 50 à 75 € à partir du 1^{er} juillet 2026.La CL approuve la demande du CDA pour les articles visés ci-dessus.
- ★ Modifications des articles PC 89 et 90

JP Delchef rappelle les décisions de la chambre de Cassation du 1^{er} avril 2025 et du conseil d'appel du 24 mars 2025 qui confirment les modalités de qualification des joueuses dans les différentes catégories d'âge. Il est nécessaire de réécrire les articles PC 89 & PC90, en fixant d'abord la finalité souhaitée puis en rédigeant les dispositions.

Claude Germay propose de rédiger les textes et les soumettra aux membres pour que ceux-ci puissent en discuter dans les différents groupes
- ★ Règlement 3X3

La CL s'accorde pour que les différents groupes parlementaires rédigent, à l'intention du CDA, les questions par rapport au document qui leur sera transmis. Après examen des questions par le CDA, une concertation au sein de la commission législative aura lieu avant le retour aux groupements parlementaires respectifs
- ★ Toilettage et mise à jour des textes modifiés après vote lors des Assemblées Générales.

Le CDA s'interroge sur la façon de procéder, à savoir travail de rédaction par la Commission législative (1) ou par le SG avec validation de la CL(2) .

Après discussion, les membres présents approuvent la proposition 2
Dans l'intervalle, un document à l'attention des clubs sera transmis pour les informer des différentes modifications qui seront apportées à partir de la saison prochaine.
- ★ Demande LGE : autorisation d'envoyer toute candidature pour un mandat au sein d'une instance de l'AWBB par courriel et non plus par recommandé (PA30.A).La CL accepte le principe et les instances concernées seront avisées par le CDA.
- ★ Demande NAM : actualisation du montant de plusieurs indemnités (notamment boissons, repas...).

DIVERS / AGENDA

- ★ Sauf cas imprévu dû à l'actualité, la prochaine réunion est planifiée le jeudi 15 mai 2025 à 18h15, en vidéoconférence.

Réunion clôturée à 19h15

Germay (président) / Paul Groos (secrétaire)